

Guichet Numérique d'Autorisations d'Urbanisme



Un guichet numérique pour des démarches simplifiées

A partir du 1^{er} janvier 2022, la commune de Labastide Saint Sernin est en mesure de recevoir par voie dématérialisée, les demandes d'autorisation d'urbanisme (demandes de permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) et les déclarations d'intention d'aliéner.

Grâce à la dématérialisation, un usager peut par exemple déposer sa demande de permis de construire directement en ligne où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Il pourra suivre en toute transparence l'avancée de son dossier et quand il le souhaite, communiquer facilement avec l'administration.

Les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en version papier sont toujours possibles. Ils doivent être déposés en 4 exemplaires complets en mairie.

Guichet Numérique d'Autorisations d'Urbanisme : gnau27.operis.fr/coteauxbellevue/gnau/#/

Informations et formulaires d'autorisations d'urbanisme : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319



Guichet Numérique des
Autorisations d'Urbanisme